



Procès-Verbal Commission Régionale sportive Féminines

Réunion électronique du 12 octobre 2020

Présents : Mmes Abtisse HARIZA, Annick JOUVE, Nicole CONSTANCIAS.
MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON

INFORMATIONS

Un protocole de reprise des compétitions de la N3 et des épreuves de la LAuRAFoot ainsi qu'une fiche synthétisant les principales dispositions ont été mises en ligne sur le site internet de la Ligue. Merci de bien le respecter.

RECOMMANDATION

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant l'organisation de toutes les compétitions - championnats et coupes - gérées par la LAuRAFoot pour la saison 2020-2021. Elles sont **d'application immédiate** et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation.

Les clubs sont invités à prendre connaissance des dispositions spécifiques validées par le Conseil de Ligue et du communiqué joint émanant du Bureau Plénier du 28/09/2020 qui sont consultables sur le site internet de la LIGUE (Rubrique : Infos Covid).

Tous les joueurs (titulaires et remplaçants) doivent porter un masque. Il faut donc que les équipes aient sur le banc, les masques des titulaires dans des sacs individuels hermétiques numérotés type sacs de congélation avec fermeture par exemple et qu'il y ait aussi les sacs pour les remplaçants quand ils rentrent.

Le bordereau d'émargement confirmant la prise de connaissance individuelle par les personnes de la délégation, joueurs et staff, du questionnaire Stade Covid 19 et l'acceptation de son contenu est à remettre au délégué de la rencontre ou à l'arbitre de la rencontre en cas d'absence de délégué. Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et du protocole LIGUE en vigueur sur ce sujet concernant les compétitions régionales, la Ligue et notamment sa Commission Régionale de Discipline étudiera les éventuels manquements aux règles sanitaires constatés durant cette période de COVID 19 et pourra ainsi prononcer des sanctions disciplinaires le cas échéant.

Dans ce contexte, il est recommandé de ne plus faire de réception d'après match où tout le monde se retrouverait dans un espace clos. Si vous souhaitez distribuer des collations d'après match aux joueurs/joueuses, il est nécessaire de prévoir des parts individuelles (nourriture et boisson). De manière générale, il faut éviter tout ce qui peut être « touché » par tout le monde (exemples : buffets, bouteilles sur table, etc...). Pour les repas à table, les principales recommandations en vigueur sont :

- * « bloquer » une place sur deux ;
- * ne mettre personne face à face
- * désinfecter tables et chaises (dossier) après chaque passage.

3ème TOUR REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020 à 15h00 sur le terrain des clubs premiers nommés

L'utilisation de la F.M.I. est OBLIGATOIRE. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard.

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 08 Octobre 2020 au Crédit Agricole à Champagne au Mont D'Or, sous la présidence de M. Pierre LONGERE, Secrétaire Général de la Ligue.

CLUBS RECEVANTS			CLUBS VISITEURS	
N° match	affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
1	516330	A.S. ROMAGNAT	520784	OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL
2	521161	LE CENDRE F.A.	535789	CLERMONT FOOT 63
3	564205	SORBIERS TALAUDIÈRE FOOT	580563	F.C. 2A CANTAL AUVERGNE
4	508749	SAINT FLOUR U.S.	510828	CEBAZAT-SPORTS
5	504261	PIERRELATTE ATOM'SPORTS	546355	BORDS DE SAONE F.C.
6	528353	VAULX OLYMPIQUE	528571	A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE
7	514369	Ent. S. VAL DE SAONE	549145	OI. VALENCE
8	540737	ESSOR BRESSE SAONE	519579	A.S. SAINT MARTIN EN HAUT
9	580984	SUD LYONNAIS F. 2013	790167	CALUIRE F. FILLES 1968
10	560195	BRESSE FOOT 01 F	504775	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
11	548244	SUD ISERE F.C. (La Mure)	550008	CHASSIEU-DECINES
12	518270	JONQUILLE S. REIGNIER	517341	MAGLAND U.S.
13	551005	F.C.CHAMBOTTE	590133	F.C. CHERAN
14	547044	PLASTIC VALLEE F.C.	523341	Ev. S. GENAS AZIEU
15	504350	DOUVAIN E.S.	530036	CHILLY Et. S.
16	551562	HAUTE TARENTEISE F.C.	504511	U.S. LA MOTTE SERVOLEX

Représentants de la commission :

Mme CONSTANCIAS Nicole pour le match LE CENDRE F.A / CLERMONT FOOT 63.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

POUR LE DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020

REGIONAL 2 F – Poule D

* Match n° 23714.1 : MEYTHET E.S. / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) (remis du 27/09/2020).

U18 F – Poule B

* Match n° 24102.1 : Gpt MOULINS-YZEURE Foot / BESSAY F / FCO FIRMINY INSERSPORTS (remis du 27/09/2020).

POUR LE DIMANCHE 25 OCTOBRE 2020

U18 F – Poule A

* Match n° 24077.1 : SAINT FLOUR U.S. / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (remis du 03/10/2020).

U18 F – Poule B

* Match n° 24097.1 : YZEURE ALLIER AUVERGNE FOOT (2) / F.C. SAINT ETIENNE (remis du 20/09/2020).

U18 F – Poule D

* Match n° 23828.1 : GRENOBLE FOOT 38 (2) / F.C. EYRIEUX EMBROYE (remis du 20/09/2020).

* Match n° 23835.1 : A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU / F.C. BOURGOIN JALLIEU (remis du 03/10/2020).

U18 F – Poule E

* Match n° 23860.1 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / MEYTHET E.S. (remis du 26/09/2020).

* Match n° 23861.1 : F.C. DU NIVOLET / SILLINGY A.S. (remis du 26/09/2020).

HORAIRES

A – ARTICLE 31 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LAuRAFoot

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS FEMININES :

- **Horaire légal :**
Dimanche 15h00
- **Horaire autorisé :**
Dimanche 14h30
Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement en lever de rideau
 - Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F.
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F.

JEUNES (Masculins et Féminines) :

- **Horaire légal :**
Dimanche 13h00.
- **Horaire autorisé :**
Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.
Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage minimum E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIERS (Horaires)

R1 F – Poule A

*** OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL :**

Le match n° 23442.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. DOMERAT se disputera le Dimanche 25 octobre 2020 à 13h00 sur le terrain de Saint Julien Chapeuil.

R2 F (1^{ère} Phase) – Poule B

*** L'ETRAT LA TOUR SPORTIF :**

Les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminins se disputeront le samedi à 19h00 au Complexe Sportif des Ollières à L'Etrat, terrain synthétique.

R 2 F (1^{ère} Phase) – Poule D

*** U.S. ANNECY LE VIEUX :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminins se joueront le samedi à 20h00 au Complexe Sportif d'Albigny 2 à Annecy le Vieux.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule A :

*** LE PUY FOOT 43 AUVERGNE :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 14h30 au stade Henri Verdier.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule B :

*** F.C.O. FIRMINY :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le dimanche à 12h30 au stade du Firmanent, terrain synthétique.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule C :

*** F.C. BORDS DE SAONE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 13h00 sur la pelouse du stade Robert Richard 2 à Parcieux.

*** F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 15h00 au stade municipal de l'Arbresle.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule D :

*** A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU :**

* Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 sur le terrain de Saint Romain de Surieu.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule E :

*** C.S. D'AYZE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h30 au stade municipal d'Ayze.

*** F.C. DU CHERAN :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h00 au stade municipal de Cheran.

* **E.S. MEYTHET** :

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h30 au stade André Bérard.

* **F.C. NIVOLET** :

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 au stade A ; Lambert de Bassens.

* **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.** :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 16h00 au stade des Burgondes à Saint Julien en Genevois.

FORFAITS

* **Championnat U18 – Poule A**

Match n° 24082.1 du 10/10/2020 : **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES**

La Commission enregistre le forfait de l'A.S. CLERMONT SAINTJACQUES et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

* **Coupe de France Féminine (phase régionale)**

Match n° 25492.1 du 18/10/2020 : **JONQUILLES REIGNIER**

La Commission enregistre le forfait annoncé de JONQUILLES REIGNIER et déclare MAGLND U.S. qualifié pour le prochain tour.

AMENDES

Forfait – Amende de 200 Euros

Match n° 24082.1 – U 18 F Poule A (du 10/10/2020) : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES (525985)

Match n° 25492.1 – Forfait annoncé en Coupe de France Féminine (du 18/10/2020) : JONQUILLES REIGNIER (518270)

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Abtisse HARIZA,

Présidente
Commission Sportive Féminine